



Collège St Joseph Janzé

B O U R S E

Madame, Monsieur,

Les bourses de collège sont attribuées par l'intermédiaire des collèges. Les familles ayant bénéficié d'une bourse de collège en 2017/2018 doivent IMPÉRATIVEMENT refaire une nouvelle demande.

Si votre **revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2017 des revenus 2016** est inférieur ou égal au montant indiqué ci-dessous (calculé **UNIQUEMENT en fonction du nombre d'enfants à charge**), vous pourrez prétendre à percevoir une bourse de collège :

| Nombre d'ENFANTS A CHARGE (mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôt 2017 des revenus 2016) | REVENU FISCAL DE REFERENCE PLAFOND ANNUEL en EUROS |
|---|--|
| 1 enfant..... | 15 048 |
| 2 enfants..... | 18 521 |
| 3 enfants..... | 21 993 |
| 4 enfants..... | 25 466 |
| 5 enfants..... | 28 939 |
| 6 enfants..... | 32 412 |
| 7 enfants..... | 35 884 |
| 8 enfants ou plus..... | 39 357 |

Toutefois, **à titre exceptionnel**, en cas de changement substantiel de la situation familiale ou professionnelle (divorce, décès, chômage, maladie) **entraînant une diminution des ressources depuis l'année de référence**, il sera possible de prendre en compte le "Revenu Fiscal de Référence de 2017" (avis d'imposition 2018).

Nous vous demandons, **DANS TOUS LES CAS (également si vous ne faites pas de demande)**, de retourner le coupon ci-dessous, **au plus tard pour le LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018**.

Dans l'affirmative, nous vous transmettons les imprimés nécessaires par l'intermédiaire de votre enfant.

Coupon-réponse à retourner obligatoirement (**même si pas de demande de dossier**)
au PROFESSEUR PRINCIPAL au plus tard le LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Madame – Monsieur

parents de classe

confirme(nt) avoir pris connaissance de la circulaire concernant l'attribution de bourse de collège pour l'année scolaire 2018/2019 et

souhaite(nt) faire une demande de bourse et sollicite(nt) donc un dossier

ne souhaite(nt) pas faire de demande de bourse

A..... le

SIGNATURE :

Collège privé St Joseph

45 Rue Paul Painlevé 35150 Janzé Tél. 02 99 47 00 71

E-mail : secretariat@stjojanze.fr

Site : <http://stjojanze.fr/>